



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 20/04/2021

DLB 2021/437

L'an deux mille vingt et un et le mardi 20 avril à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes Aimé Péret à BESSAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 14/04/2021

Affichage de la convocation : 14/04/2021

Etaient Présents : 52

André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Louis BENTAJOU, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Jacques CANTAGRILL, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, André FRETAY, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Lionel PUCHE, François QUEUX, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Frédéric ROYE, Marie-Agnès SCHERRER, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant : 2

Pierre-Jean ROUGEOT représenté par Stéphan BOYER, Jean ROUSSEL représenté par Pierre ALAUX.

Absents Excusés : 50

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Stéphanie BARRAU, Claude BASTIER, Viviane BAUDETOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Oliver BRUN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Philippe FAURE, Francis FORTE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, François MEMBRILLA, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Avenant n° 4 au marché de collecte des ordures ménagères n° 2014-15

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la nécessité d'effectuer une modification du marché n° 2014-15.

Ce marché conclu avec la SOCIÉTÉ MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT S.A.S. sise à Montpellier, pour un montant initial de 14 764 495,76 €HT et arrivant à terme le 31 décembre 2021, a fait l'objet de 3 avenants pour un pourcentage d'augmentation cumulé de 5,80 %.

Une convention signée en 2010 entre le SICTOM et l'Agglomération Hérault Méditerranée pour la gestion des encombrants et des cartons se termine cette année.

Pour que la prestation de ramassage des cartons sur Agde soit bien effectuée cet été, il est proposé de la confier au prestataire de collecte, la Société SMN. En effet, le volume très important des cartons déposés par les commerçants nécessite l'utilisation de bennes compactrices, les mêmes modèles que pour la collecte des ordures ménagères ou des collectes de sélectives. La prestation ajustée est de 178 699.30 € H.T. portant le montant total du marché public à 15 800 745,90 € HT pour une date d'effet au 1^{er} juin 2021 et une date de fin au 31 décembre 2021, date du terme du marché n° 2014-15.

Dans le cadre d'une prestation qui aurait été confiée à un autre prestataire, il aurait été difficile de répartir les responsabilités entre prestataires en cas de manquement.

La Commission d'Appels d'Offres, convoquée le 13 avril 2021, s'est réunie le lundi 19 avril à 9H00 avant le Comité Syndical et a émis un avis favorable pour la passation de cet avenant.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver l'avenant n° 4 au marché de collecte des ordures ménagères n° 2014-15 et à l'autoriser à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces y afférent.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 4 au marché de collecte des ordures ménagères n° 2014-15,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 4 ainsi que toutes les pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président,

Sébastien FREY
PÉZENAS - AGDE
SICTOM

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 27/04/2021 et de sa publication le 27/04/2021

A Néziguan l'Évêque, le 27/04/2021

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Néziguan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr